

Des actions d'appui conseil pour la protection phytosanitaire menées dans la région de Tahoua /Focus sur l'utilisation de la radio

27 mai 2016 / Rédaction Aïssa Kimba (RECA)

Les sites de production maraîchère de Tabalak ont été sinistrés cette campagne pour les cultures de tomates.

Voir la note INRAN/RECA : Conseiller en maraîchage / visite du site de Tabalak (Région de Tahoua).

<http://www.reca-niger.org/spip.php?article980>

Les producteurs ont enregistré des attaques de plusieurs ravageurs : deux chenilles (la noctuelle de la tomate et *Tuta*), la mouche blanche qui a transmis un virus et tout dernièrement les araignées rouges qui ont provoqué un dessèchement complet des plants et une baisse de la qualité des derniers fruits.

Cependant cette catastrophe a aussi entraîné une réaction de différents acteurs (Direction de l'Agriculture et Service de protection des végétaux, mairie, PromAP¹, producteurs et radio communautaire) qui se sont mobilisés notamment grâce à la radio comme support d'information.

C'est cette mobilisation autour de l'utilisation de la radio que le RECA a voulu mieux comprendre.



Des tomates tachetées par les araignées rouges, une perte de la valeur marchande



Dessèchement et destruction des plants de tomates

¹ Programme Nigéro-Allemand de Promotion de l'Agriculture Productive

Point 1 : Les émissions de radio pour l'appui conseil/ protection phytosanitaire

1. Rencontre avec la Direction régionale de l'Agriculture (DRA)

L'équipe de la mission a été reçue par le Directeur régional de l'Agriculture, Monsieur Mahaman Salissou.

Il n'existe pas un cadre de collaboration ou de relation direct entre la DRA, les projets ou les OP intervenant sur les messages radiophoniques pour l'appui conseil en maraichage.

- A Madaoua, l'ONG Samaritans faisait des émissions radios 2 fois par semaine sur les pratiques culturales avec la radio Saraounia locale, mais c'est l'ONG qui organise les émissions en collaboration avec le CDA². Le Directeur départemental de l'Agriculture (DDA) fait une interview directe de 15 mm avec l'animateur de la radio et les producteurs peuvent intervenir directement pour poser des questions. L'ONG Samaritans a diffusé, sur les ondes de la radio communautaire de Madoua, les résultats sur l'urine humaine utilisée en maraichage. Ces émissions diffusées par l'ONG ont été suivies à l'époque par la communauté.
- A Tahoua, la radio Saraounia passe au niveau de la DRA pour demander la situation de la campagne en cours, le niveau de préparatifs ou l'état d'avancement des activités.
- La radio se déplace vers la DRA quand elle a des plages vides dans son programme. La DRA saisit l'occasion pour passer un spot de sensibilisation vers les producteurs en ce qui concerne : l'utilisation des semences de qualité, la surveillance phytosanitaire, l'utilisation de la micro-dose d'engrais, les dates des semis, etc.
- Logiquement, il existe un temps d'antenne à l'Office de Radiodiffusion Télévision du Niger (ORTN) au niveau de la région mais les acteurs et organisations agricoles méconnaissent cette possibilité. C'est une piste qui peut être explorée pour la sensibilisation sur plusieurs thématiques.

2. Entretien avec Monsieur Ibrah Chétima, Chef du Service régional de la Protection des Végétaux



- La radio Tambra vient au SRPV pour demander la situation parasitaire en fonction des campagnes quand elle a un « gap » à combler dans son programme de la radio. La radio collecte et traite elle-même les informations avant de les diffuser.
- La radio communautaire de Malbaza dans le cadre du PPAAO diffuse les activités de sensibilisation sur la mineuse de l'épi, du lancement au processus de lâcher d'*Habrobracon hebetor* durant toute la campagne pluviale. C'est la radio qui prépare des entretiens et les diffuse.
- La radio Tambra est passée s'enquérir de la situation phytosanitaire et des dispositions prises pour aider les villages touchés, les quantités de produits disponibles, les quantités utilisées, etc. Le SRPV donne une information brute à la radio qui la traite pour diffusion. Cette radio est passée deux fois cette année au niveau de ce service pour des émissions.

Ce sont les services de la santé qui utilisent plus les radios pour passer des messages.

² Chef de district agricole

3. Entretien à la mairie de Tabalak

- **La présentation de Monsieur Cheffou Icheffer, Vice-maire de Tabalak**



Tabalak est une zone de production maraîchère et le maraichage contribue à 12% du budget de la commune. La mairie fait un prélèvement de 100F par sac d'oignon, 25 F par carton de tomate et 1.000 F pour une Calebasse de courge équivalente à 100 unités.

De gauche à droite : M. le Vice-maire, 2 producteurs maraîchers, 1 brigadier phytosanitaire, Abdoulaye Yacoub, et le Directeur de la radio Temet.

Mais, depuis un certain temps, les sites de production sont confrontés à des attaques parasitaires énormes qui n'arrivent pas à être stoppées malgré les efforts du CDA. De plus, le Vice-maire a expliqué, qu'en plus de Tabalak (plus de 4.000 producteurs maraîchers), le CDA apporte un appui aux producteurs des communes de Kalfou et de Keita.

La commune a contribué de façon « insuffisante » pour lutter contre les ravageurs, a expliqué le Vice-maire, à hauteur de 300.000 F et le CDA les a utilisés pour acheter des pesticides.

Les producteurs ont coutume de tous pratiquer les mêmes cultures chaque année ce qui contribue à la multiplication des ravageurs sur les sites. Il serait nécessaire de mettre en place des rotations des cultures ou d'autres pratiques culturales permettant de limiter le développement des ravageurs.

Le Vice-maire a expliqué que la commune a en projet de renforcer les organisations paysannes afin de mettre en place une unité de production / commercialisation forte à l'image de la FRUCA d'Agadez.

La radio communautaire, comme son nom l'indique, travaille pour la commune mais ne dispose pas d'un budget de fonctionnement. Par conséquent, la radio a besoin d'un appui pour être viable.

- **Le témoignage de Monsieur Abdoul Kader Momine, Directeur de la radio**

Vu le phénomène choquant des attaques parasitaires que les producteurs ont vécu sur les parcelles, le Directeur de la radio a pris l'initiative de mener des investigations. C'est ainsi qu'il a approché les animateurs du PromAP et le CDA pour en savoir plus sur la situation.

Il a préparé une interview avec le CDA, interview dans laquelle le CDA a rappelé et développé l'ampleur des dégâts et les solutions préconisées. Le CDA a profité de l'entretien à la radio pour passer un appel aux producteurs à la préparation d'une réunion à la mairie.

Le CDA a passé 3 entretiens à la radio sur les thèmes suivants : la sensibilisation de l'utilisation des pesticides (protection et paramètres de traitement), l'identification des ravageurs et les moyens de lutte, et enfin le choix et l'utilisation des pesticides.

Le deuxième thème a été conjointement développé par le CDA et les animateurs du PromAP qui ont préparé un message. Ce message a été remis à la radio qui a utilisé les informations pour faire une traduction et une sensibilisation en 3 langues (Haoussa, Tamacheq et Peulh). La radio couvre

toute la localité et les communes de Kalfou et Keita car 90% des auditeurs sont d'Ibouhamane (Keita).

Dans les émissions, l'accent a été mis sur la protection des producteurs appliquant les produits et les produits périmés. Concernant les produits périmés ou le choix d'un bon pesticide, l'émission conseille les producteurs de se référer au CDA.

Le Directeur de la radio, avec son enregistreur, s'est rendu dans les parcelles pour constater la manière dont les producteurs font le traitement et ce qui a pu changer après l'émission. En termes de feedback, les producteurs disaient qu'auparavant ils utilisaient mal les pesticides mais avec la sensibilisation, ils ont compris le danger et ils ont changé leur manière d'utiliser les produits.

La radio communautaire conduit des émissions pour l'intérêt de la localité moyennement une petite prime de motivation, ce qui fait ces émissions sont presque gratuites. Mais selon le directeur, une émission radio d'une durée de 10 mn coûte 5.000F par émission.

Au cours des émissions, les auditeurs ont appelé pour saluer l'initiative de la sensibilisation à radio sur les pesticides, c'est grâce à ces émissions que beaucoup ont compris que leurs pratiques ne sont pas bonnes.

Le Vice-maire a précisé que les producteurs sont attentifs si l'information est donnée par la radio. Ils disent l'information est même donnée à la radio donc c'est vrai. Dans le cas contraire ils seront réticents.

- **Les explications du CDA de Tabalak**



Le message conjoint réalisé par le CDA et les animateurs du PromAP est né suite à un atelier organisé par PromAP sur les cultures maraichères et animé par la protection des végétaux de Niamey.

Les animateurs du PromAP sont venus vers le CDA pour lui demander s'ils peuvent ensemble rédiger un message radio pour informer la population des dégâts sur le site de Tabalak. Le CDA et les animateurs se sont tournés vers la radio avec le message en main. La radio a accepté de les accompagner dans ce combat. La radio a traduit le message dans les 3 langues de diffusion et la diffusion s'est faite de façon répétitive. Dans le même message, le CDA a passé un communiqué en invitant les producteurs des sites affectés ou non à une réunion à la mairie.

L'objectif de la réunion était de partager avec les producteurs sur les 3 principaux ravageurs qui nuisent à la tomate : la chenille de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*), la mouche blanche et les araignées rouges. Pour le nouveau ravageur, *Tuta absoluta*, il a été seulement effleuré car ce ravageur n'était pas assez connu.

C'est au cours de cette réunion que la mairie a promis d'accompagner les producteurs en mettant à leur disposition 45 l de Karaté achetés à Tahoua à raison de 8.000F le litre. Ces produits ont été remis aux brigadiers pour l'application d'un traitement collectif. En plus, le SRPV a doté la commune de pesticides avec deux approvisionnements de 130 litres chacun, soit 260 l.

A ce niveau, la contrainte reste le transport des pesticides qui se fait dans un véhicule spécial ne prenant que les pesticides. C'est le véhicule de l'Agriculture qui est approprié pour ce genre de

transport, c'est pourquoi pour chaque voyage le CDA a payé 20.000 F pour le carburant et 7.000F pour le chauffeur soit 54.000 F pour les deux ravitaillements.

Recommandation du Vice-maire : Que les producteurs et la mairie assurent les moyens pour acheminer les pesticides gratuits de l'Etat de Tahoua à Tabalak.

Les commentaires du RECA :

- *Le coût de transport est revenu à 210 F par litre. Les organisations de producteurs devraient être en mesure de mettre en place des cotisations pour couvrir ces frais et constituer une caisse d'avance pour les campagnes suivantes.*
- *La mobilisation des différents acteurs qui ont travaillé ensemble est un exemple à suivre. Elle doit se poursuivre pour la PREPARATION de la prochaine campagne car la probabilité d'avoir les mêmes attaques est très forte.*

Point 2 : Autres émissions de radio

4. Entretien avec Monsieur Issa Djibo, Secrétaire Permanent du Code rural

Les Cofodep préparent des émissions de radio qui sont la plupart des publicités foncières qui passent sous forme de communiqué. Elles font des messages d'information/ sensibilisation sur le code rural. Les thématiques développées sont le plus souvent la prévention et gestion des conflits, les procédures de délivrance des actes de transaction foncière, les différents textes qui régissent le code rural et la loi sur le pastoralisme. De fois, les Cofodep interviennent directement dans les radios pour passer des messages. C'était surtout le cas avec le Projet de sécurisation de l'économie pastorale (PASEP 2006- 2009) qui disposait d'une ligne de financement pour appuyer les Cofodep pour ce genre d'émissions.

5. Entretien avec le PromAP Tahoua

Jusqu'à présent, le PromAP n'a pas développé un volet « émissions de radio » mais ce n'est pas exclu. Le PromAP doit s'engager sur des émissions pour promouvoir la Stratégie de la petite irrigation au Niger (SPIN) et ses outils. C'est le seul thème où le PromAP a planifié des émissions avec choix des thèmes. Pour les autres sujets ou thèmes, le PromAP laisse la latitude aux prestataires d'appui-conseil de développer des thèmes en fonction des priorités des producteurs qu'ils encadrent.